

RAPPORT DU PRESIDENT

1. J'ai le plaisir de présenter mon rapport à la Troisième Réunion de la Commission pour la Conservation de la Faune et la Flore Marines de l'Antarctique. Après une période durant laquelle la préoccupation de la Commission a été de prendre les dispositions nécessaires à son organisation, nous entrons maintenant dans une phase où il convient de poser les principes et de mettre en place les mécanismes qui permettront d'atteindre les objectifs de la Convention.
2. Il semble que certains états ont l'intention d'adhérer à la Convention et nous pourrions aussi recevoir quelques demandes de la part d'états désirant devenir membres de la Commission. Tous les signataires originels de la Convention sont maintenant membres de la Commission. De plus, la Suède et l'Espagne ont adhéré à la Convention et le Brésil a affirmé son intention d'y accéder. Je suis très heureux d'accueillir ces trois pays à notre réunion en qualité d'observateurs, ainsi que les organisations internationales qui ont régulièrement assisté en cette capacité aux réunions de la CCAMLR.
3. Il est satisfaisant de constater le commencement des travaux nécessaires à l'établissement des connaissances de base sans lesquelles la Commission ne pourrait prendre de décisions concernant l'utilisation des ressources marines vivantes de l'Antarctique. Il nous faut accorder notre appui à ces travaux.
4. Les développements en Antarctique ont commencé à attirer l'attention d'une partie plus importante de la communauté internationale. Les ressources marines vivantes de l'Antarctique ne seront pas ignorées par une communauté mondiale qui connaît une période d'accroissement de sa population et dont les réserves de poissons sont en diminution dans les régions traditionnelles.
5. La mesure de cet intérêt se reflète dans les récents développements aux Nations unies et les membres de la Commission ne seront pas sans savoir que le Secrétaire Général des Nations unies a entrepris une étude de l'Antarctique, et ceci à la suite de l'adoption d'une résolution lors de la dernière session de l'Assemblée Générale des Nations unies. Comme il vous l'a déjà été signalé par correspondance, la CCAMLR a contribué à cette étude par la communication d'informations sur la zone d'application et les objectifs de la Convention, et sur les activités de la Commission, du Comité Scientifique et du Secrétariat.

6. Nous devons espérer que l'étude entreprise par les Nations unies reconnaîtra le rôle primordial que joue la CCAMLR dans la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources marines vivantes de l'Antarctique. Je dois aussi noter le fait que notre organisation entretient des rapports bien établis et très appréciés avec des organismes des Nations unies, en particulier avec la FAO.
7. Il est souhaitable que cette coopération, à la fois étroite et mutuellement avantageuse, continue et s'accroisse. En même temps, il faut espérer que les pays et les organisations qui n'ont pas encore établi de rapports avec la CCAMLR reconnaîtront les mérites de la Convention et les avantages qu'il peut y avoir à soutenir le régime qu'elle va établir. Nous devons continuer à encourager la participation à nos travaux de tous les pays qui s'intéressent aux ressources marines vivantes de l'Antarctique ou qui sont engagés dans des activités s'y rapportant.
8. Puisque les questions concernant l'organisation de la Commission et du Comité Scientifique ont été en grande partie résolues, j'espère que cette réunion permettra de réaliser des progrès importants dans l'établissement du régime envisagé par la Convention. Je suis heureux que notre ordre du jour ne contienne pas seulement des questions d'économie domestique comme celle du budget annuel, mais aussi des questions d'ordre pratique dont la Commission devra s'occuper, questions relatives à l'exploitation des ressources marines vivantes de l'Antarctique et du rôle de l'organisation et de ses membres quant au contrôle de ces activités.
9. En particulier, il convient de permettre au Comité Scientifique de continuer ses travaux afin d'augmenter nos connaissances, trop limitées, sur l'écosystème de l'Antarctique, sur les relations réciproques entre les espèces et sur les répercussions de l'exploitation.
10. La Convention nous offre des lignes directrices quant aux fonctions et aux activités de la Commission, qui comprennent l'acquisition, la compilation, l'analyse et la publication de données, l'identification des besoins de conservation et la formulation de mesures de conservation. La Commission devrait commencer à traiter ces questions en se fondant sur les avis scientifiques éclairés du Comité Scientifique. Au cours de cette réunion, nous devons nous donner pour objectif de démontrer que les membres assument la responsabilité de fournir des données selon le format établi par le

Comité Scientifique, compte tenu des discussions qui ont eu lieu lors de la réunion de l'année dernière ainsi qu'à Woods Hole. Nous devrions aussi réaliser des progrès dans l'établissement de programmes de recherche qui devraient augmenter les connaissances que nous avons des diverses espèces et de leur interaction en Antarctique.